

22



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 19 mars 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 19 mars 2008

10 h

Prière.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, invoque le Règlement; il soutient que, vendredi dernier, le député de Restigouche-la-Vallée a été expulsé de la Chambre par le président suppléant et n'était pas censé résiéger avant d'avoir présenté ses excuses à la Chambre.

Le président statue que l'expulsion valait pour le reste de la séance seulement et que le député n'était pas tenu de présenter ses excuses, sauf pour reprendre son siège le jour même.

M^{me} Lavoie accueille à la Chambre Marcelle Mersereau, députée libérale provinciale de Bathurst de 1987 à 2004, et son mari, Terry Mersereau.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. C. Robichaud :

44, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.*

M^{me} Dubé donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 27 mars 2008, appuyée par M. D. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, sous toutes ses formes, que détient le gouvernement relativement à l'achat de publicité visant à faire la promotion des changements annoncés récemment par le ministère de l'Éducation à l'égard de l'immersion en français.

M. C. Landry donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 27 mars 2008, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, sous toutes ses formes, que détient le gouvernement relativement à l'achat de publicité visant à faire la promotion du nouveau plan de la santé du gouvernement.

M. Volpé donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 27 mars 2008, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que le premier ministre et le Parti libéral du Nouveau-Brunswick ont fait campagne en promettant de ne pas augmenter d'impôts ;

attendu que le gouvernement libéral a en fait augmenté les impôts des particuliers et des entreprises, grandes et petites ;

attendu que le gouvernement libéral a créé un cadre économique non compétitif et préjudiciable à la stabilité financière de la province, en maintenant un taux d'imposition inutilement gonflé pour compenser la piètre gestion financière de ce gouvernement ;

attendu que le gouvernement n'a pas réduit les impôts applicables aux petites entreprises et aux particuliers mais continue à enregistrer un excédent budgétaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour avoir manqué à son devoir envers la population et les entreprises du Nouveau-Brunswick en pratiquant une fiscalité excessive et une mauvaise gestion de ce qui était la saine condition financière de la province du Nouveau-Brunswick.

M. Betts donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 27 mars 2008, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que, en raison d'une augmentation récente du cours de l'uranium, une grande partie du sud-est du Nouveau-Brunswick a été jalonnée en vue de l'extraction de l'uranium ;

attendu que les risques possibles pour la santé des particuliers, qui découlent de l'exploitation minière, des résidus radioactifs et des substances chimiques utilisées pour extraire l'uranium, sont importants ;

attendu que la possibilité est grande que l'approvisionnement en eau de-vienne contaminé par l'uranium, le radon et des substances chimiques ;

attendu que le bassin hydrographique du ruisseau Turtle, en particulier, qui est une source d'eau potable importante pour la ville de Moncton et pour les environs, a été jalonné en vue de la prospection ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de décréter immédiatement un moratoire sur l'exploration en vue de trouver de l'uranium dans la région de Moncton et que le moratoire demeure en vigueur jusqu'après la tenue d'audiences publiques pertinentes et acceptables qui montrent un avantage financier intéressant pour la province et aucun risque pour la santé des gens du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Dubé donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 27 mars 2008, appuyée par M. Northrup, elle proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue de tout le Canada ;

attendu que le gouvernement actuel entrave l'accès de la majorité de nos élèves jusqu'à la 5^e année à une des langues officielles ;

attendu que le Nouveau-Brunswick deviendra la seule province du Canada sans programme d'immersion précoce en français ;

attendu que l'efficacité d'une telle stratégie pédagogique n'est attestée par aucune étude ;

attendu que le programme d'immersion précoce en français s'est avéré très efficace, fait attesté par des spécialistes, de nombreuses études et l'expérience des élèves, des parents et du personnel enseignant ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de rétablir les programmes de français, que le gouvernement s'engage à apporter les améliorations nécessaires aux programmes de français de base et d'immersion en français et que le gouvernement veille à ce que les parents continuent d'avoir le choix de déterminer le programme qui convient à leurs enfants.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 35, se forme en Comité des subsides pour étudier le volume II du budget supplémentaire pour 2007-2008 puis reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34.

Conformément à l'avis de motion 35, l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée soit le suivant :

le mardi, de 13 h à 18 h ;
de 19 h à 22 h ;

le mercredi, de 10 h à 12 h 30 ;
de 14 h à 18 h ;

le jeudi, de 13 h à 18 h ;
de 19 h à 22 h ;

le vendredi, de 10 h à 12 h 30 ;
de 13 h 30 à 16 h 30 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 56^e législature.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue à 12 h 10, reprend à 12 h 25.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Le président signale à la Chambre que des vices de procédure ont été commis pendant l'étude de la motion 35 plus tôt dans la séance. Sur la demande de l'hon. M. Murphy et avec le consentement unanime de la Chambre, il est convenu de révoquer l'adoption de la motion 35 et de réétudier cette motion après la pause du midi.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence du président de la Chambre.

Conformément à l'avis de motion 35, l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée soit le suivant :

le mardi, de 13 h à 18 h ;
de 19 h à 22 h ;

le mercredi, de 10 h à 12 h 30 ;
de 14 h à 18 h ;

le jeudi, de 13 h à 18 h ;
de 19 h à 22 h ;

le vendredi, de 10 h à 12 h 30 ;
de 13 h 30 à 16 h 30 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 56^e législature.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 35, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2007-2008, VOLUME II
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AQUACULTURE	
Agriculture	500 000
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Services sociaux familiaux et communautaires	11 600 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes de retraite des foyers de soins - fonds en fiducie	10 600 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services des établissements	20 000 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	140 000
Bureau du vérificateur général	300 000

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES	
Aide aux universités	110 000 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	11 000 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Entretien pendant l'hiver	13 700 000
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Agence de gestion des véhicules	4 500 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
<i>Loi sur le développement économique, Loi sur l'aménagement agricole et la Loi sur le développement des pêches . .</i>	20 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel du dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. V. Boudreau :

45, Loi supplémentaire de 2007-2008 (2) portant affectation de crédits.

Le président annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les deuxième et troisième lectures du projet de loi 45 sont ordonnées sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

45, Loi supplémentaire de 2007-2008 (2) portant affectation de crédits.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

45, Loi supplémentaire de 2007-2008 (2) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

L'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne à demain à 10 h.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

<i>2008-2009 : Budget</i>	(18 mars 2008);
<i>2008-2009 : Budget principal</i>	(18 mars 2008);
<i>Budget supplémentaire : Volume II : 2007-2008</i>	(18 mars 2008);
<i>L'économie au Nouveau-Brunswick : 2008</i>	(18 mars 2008).